

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRESCOMMUNE DE CERVEUX**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi sept juin, à dix-huit heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cherveux, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Cherveux, sous la présidence de Madame MISSIOUX Marie-Pierre, Maire.

Présents : Mmes ALBERTINO – BRENON – CORDEAU – GOURNAY – MILLEY – MISSIOUX – MORIN – ROGER

Mrs BERNARD – BOURGET – MAUDET – PASQUIER – POISSONNET – SALGUES

Absents excusés : Mr BROSEAU – Mr DARMANI (pouvoir à Mme GOURNAY) – Mme HIVERT – Mme LEROUX-BOUCZO – Mr VOYER (pouvoir à Mme MISSIOUX)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mr PASQUIER

ORDRE DU JOUR :

- Délibération adhésion au Service Mobilités et Évolution Professionnelle du Centre de Gestion
- Délibération mise en place d'une amende forfaitaire pour les déjections canines
- Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal des Jeunes que lorsque le Conseil Municipal est délocalisé dans un lieu extérieur à la Mairie, il est nécessaire de réaliser un arrêté. Elle complète en indiquant que la raison de la délocalisation est justifiée par le manque de place dans la Salle du Conseil ainsi que par l'impossibilité d'utiliser cette salle puisque celle-ci est installée pour accueillir les élections européennes du 9 juin 2024.

Madame le Maire détaille du déroulé de la séance et informe qu'elle se clôturera par un moment convivial dans la cour du château.

Madame le Maire ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024. Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU SERVICE MOBILITÉ ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES

Madame le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

L'adhésion simple ouvre un droit aux prestations du service mobilités et évolution professionnelle qui sont les suivantes :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,
- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour l'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents des collectivités ou établissements publics adhérents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV/Lettre de motivation, simulation d'un entretien).

La prestation spécifique d'accompagnement individuel en conseil en évolution professionnelle est exclue de la présente convention. Cette prestation fait l'objet d'un conventionnement spécifique et d'une tarification individuelle par agent.

Dans le cadre de cette adhésion, la commune devra s'acquitter d'une somme de 150 € pour 2 ans.

Madame le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

DÉLIBÉRATION MISE EN PLACE D'UNE AMENDE FORFAITAIRE POUR LES DÉJECTIONS CANINES

Madame le Maire expose la problématique des déjections canines sur la voie publique et propose à l'Assemblée d'instaurer une amende forfaitaire afin de responsabiliser les propriétaires de chiens et de préserver la propreté de la commune.

Considérant que le non-ramassage des déjections canines constitue un problème récurrent dans la Commune, nuisant à l'hygiène et à l'esthétique des espaces publics.

La législation permet aux communes de fixer le montant de l'amende pour cette infraction.

Des poubelles à déjections canines seront installées place de l'Ormeau, place de l'Eglise, place du Temple et à l'entrée du chemin de la Gotterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instaurer une amende forfaitaire de 135 euros pour toute personne ne ramassant pas les déjections de son chien sur la voie publique.
- De sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités en matière de propreté urbaine par le biais de campagnes d'information et de panneaux explicatifs.
- De mettre en place des distributeurs de sacs pour déjections canines dans les espaces fréquentés par les propriétaires de chiens.

Arrivée de Monsieur BROSSEAU à 18h25.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire indique à l'Assemblée que Cherveux est la seule commune à ne pas avoir de Plan Communal de Sauvegarde sur le territoire du Haut Val de Sèvre.

Elle rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

Le Plan Communal de Sauvegarde est arrêté par le maire de la commune.

Madame le Maire rappelle également que certains élus et agents ont participé à la formation « Sensibilisation à la gestion de crise » en 2023 qui permettait aux participants de se mettre en scène en simulant la gestion d'une crise, elle précise qu'une seconde session de 10 participants sera programmée ultérieurement sur un samedi.

Afin d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS, un agent de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre sera formé et nommé pour être référent, il s'agira de Monsieur Stéphane METAYER.

Une réunion de lancement des démarches sera ensuite programmée en septembre 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer un référent élu ainsi qu'un référent technique.

Il est proposé de nommer Madame ROGER et Monsieur SALGUES en tant que référents élus et de nommer Monsieur ROGER en tant que référent technique.

L'Assemblée, à l'unanimité, est favorable aux nominations ci-dessus détaillées.

QUESTIONS DIVERSES

Télérelève du SECO

Monsieur POISSONNET explique que le Syndicat des Eaux du Centre Ouest gère la production d'eau pour 40 000 habitants et la distribution d'eau pour 21 000 habitants. Il informe que le Syndicat a mis en place un plan d'investissement de 18 millions d'euros de 2020 à 2025 permettant d'installer des bâches d'eau et des stations de reprise, de restaurer des canalisations et de renouveler des compteurs d'eau en mettant en place la télérelève.

Il détaille les enjeux de l'installation de la télérelève qui se traduisent par la réduction des fuites chez les abonnées, le gain de temps pour la recherche de fuite ainsi que la facturation calculée sur les relèves réelles.

L'installation de la télérelève se fera sur tous les compteurs récents (<11 ans) avec la pose d'une pastille, pour les compteurs plus anciens, un renouvellement sera réalisé.

Une antenne sera installée sur le toit de la Mairie afin de pouvoir émettre les données.

La mise en place de la télérelève devrait intervenir d'ici 2027-2028. Le coût pour le SECO reviendra à 200 à 300 € par compteur.

L'eau de Cherveux sera directement prélevée au Château d'eau de Surin.

Une interrogation est soulevée sur le devenir des anciens châteaux d'eau publics qui ne seront plus utilisés.

Recrutement d'un boulanger et vente de l'épicerie

Madame le Maire indique que la Mairie n'a pas eu de retour sur l'avancée de la vente de l'épicerie. Concernant la boulangerie, 4 dossiers ont été reçus, un jury sera composé le 17 juin et début juillet pour étudier les candidatures, l'objectif étant de pouvoir procéder à une installation au plus tôt. Madame le Maire précise que des crédits seront votés lors du prochain Conseil Communautaire afin de procéder à quelques réparations dans le local.

Exhumation des corps dans l'ancien cimetière**Les travaux vont se dérouler du 17 au 28 juin 2024.**

L'exhumation des corps se fera en présence des familles convoquées. Les corps seront transportés dans des sachets.

Le transfert de chaque corps se fera vers le nouveau cimetière dans les concessions qui ont été réservées pour cette démarche.

Le mur effondré côté place de Vauvert sera agrandi et permettra le passage pour la réalisation des travaux.

L'ancien cimetière gardera sa fonction de cimetière tant qu'il y restera des corps.

JE marche, JE cours, JE roule donc JEUX suis

Environ 35 à 40 personnes ont participé à l'évènement de la Commune, qui était de rallier la commune de St-Maixent-l'École en marchant, en courant ou en pédalant pour assister au passage de la flamme Olympique.

Le retour de la Préfecture indique que 45 000 personnes ont été comptabilisées sur le parcours en Deux-Sèvres du passage de la Flamme.

Commission travaux - Projet Mairie

Le maîtrise d'œuvre AJ² va envoyer l'esquisse de faisabilité à l'Architecte des Bâtiments de France afin d'avoir un 1^{er} avis.

Commission travaux - Projet centre technique

Un point a été fait avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage SETIM le 6 juin 2024, ce qui a permis de mettre à jour le projet initial en y retirant la salle de réunion et tous les box chauffés et non chauffés pour le stockage.

Le stockage dans les locaux chauffés continuera de se faire en Mairie, et celui dans les locaux non chauffés se fera au Centre Technique.

Monsieur SALGUES indique que la surface envisagée dans un 1^{er} temps pourra certainement être diminuée.

Journée du 22 juin – Plan d'Olympique et la Fête du Plan d'O

Toutes les activités du raid sont programmées. Un debrief sera prévu avant l'arrivée des équipes afin de mettre en place les derniers points.

Il convient maintenant de communiquer largement sur ces deux évènements.

Ekosentia**La réunion pour la formation sur l'inventaire des chemins se déroulera le 8 juin à 10h.**

Madame BOUIN interviendra pour expliquer comment diagnostiquer un chemin, l'exemple de ce diagnostic se fera sur le chemin de Bouriquaille.

L'invitation concerne la Fédération de Chasse, la Fédération de protection de haies ainsi que tout le grand public.

La Commune a été découpée en 6 secteurs afin de diagnostiquer tous les chemins en 3 mois.

Élections européennes**Le scrutin se déroulera le 9 juin 2024 de 8h à 18h.**Commémoration des 80 ans de la libération de Cherveux.

La Commune de Cherveux fêtera le 31 août et le 1^{er} septembre 2024 les 80 ans de sa libération.

Une exposition se tiendra dans la salle des fêtes, une commémoration sera organisée le dimanche au

Monument aux Morts avec un potentiel piquet d'honneur.

Madame GOURNAY indique qu'une animation jeu de plateau sur la baie sera également prévue en août 2024 à la bibliothèque.

Conseil Municipal des Jeunes

Les membres du CMJ composés de 5^{ème}, 6^{ème} et CM2 se présentent.

Monsieur PASQUIER informe que le CMJ participe au concours organisé par l'ADM79 pour gagner un prix pour le meilleur projet, les jeunes ont choisi d'orienter leur candidature sur le fil rouge de leur mandat qui était de développer les liens entre les générations à Cherveux.

Il présente le dossier de candidature qui a été envoyé la semaine passée :

- Exemples de professions de foi :
 - Ancienne et nouvelle génération réunie
 - Un père-noël pour tous
 - Faire des animations régulières auprès des personnes âgées
 - Journée de ramassage dans la commune par les citoyens
 - Aider les personnes pauvres et âgées
 - Aller à la maison de retraite avec l'école
 - Organiser une course d'orientation pour découvrir Cherveux et l'argent sera reversé à la maison de retraite pour préparer des occasions comme Noël, la galette des rois, ...
 - Organiser un goûter lecture avec les anciens à la maison de retraite
- Présentation des activités diverses intergénérationnelles et autres projets du mandat :
 - Journée de ramassage des déchets avec invitation de la population en mai 2023
 - Participation à une après-midi belote avec les aînés
 - Participation à la soirée Octobre Rose
 - Participation au forum des associations avec inauguration du citystade
 - Participation aux commémorations (8 mai 2023 et 2024, 19 mars 2023, 11 novembre 2023, Assemblée Générale de la section départementale de l'ordre national du mérite)
 - Réalisation et distribution de brassards réfléchissants aux élèves de l'école primaire
 - Achat et installation d'une table de ping-pong à l'école et près du citystade
 - Participation à la journée Inter Conseil Municipal des Enfants organisée par la Mairie de Niort le 25 mai 2024

Le résultat de ce concours se fera lors du congrès des collectivités le 20 juin 2024.

Madame le Maire a tenu à remercier les membres du CMJ pour leur engagement, leur investissement, leurs projets et leur assiduité. Et leur a indiqué qu'ils sont un bel exemple pour les jeunes.

Les prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes se dérouleront le 13 juin 2024.

Beaucoup de candidats se sont présentés pour le mandat à venir.

Madame le Maire encourage les membres sortants du CMJ à ne pas lâcher leur motivation dans l'engagement et, précise à ceux qui sont en 5^{ème} et 6^{ème}, qui sont contraints d'arrêter et qui le regrettent, que même s'il n'existe pas de Conseil Municipal de collège, ils peuvent s'engager en tant que Jeunes Sapeurs-Pompiers, ou à la Protection Civile, aux Cadets de la Défense, au Service National Universel. Il est précisé qu'il y a également d'autres manières de s'investir au sein du collège en tant que délégué.

Madame le Maire a également adressé ses remerciements à tous les conseillers qui ont accompagné les jeunes dans leur mandat.

Une action de **ramassage des déchets est prévue le 8 juin 2024 à 10h** au Temple.

Problématique de civisme

Monsieur PASQUIER a été interpellé par plusieurs jeunes qui sont régulièrement embêtés par des d'autres enfants de la commune, il fait remonter une situation d'agression qui se serait produit au Citystade sur un jeune de 12 ans. Il souhaiterait savoir comment conseiller les personnes concernées. Madame le Maire incite les jeunes à systématiquement faire remonter ces événements auprès de leurs parents afin qu'ils fassent un signalement auprès des gendarmes en portant plainte ainsi qu'auprès de la Mairie qui pourraient éventuellement identifier les auteurs des faits grâce à la vidéosurveillance.

La séance est levée à 19h10
Prochain Conseil Municipal le 8 juillet 2024

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	